

## Décision en délibéré au 5 décembre pour les offres de reprise

© 26/11/2014 |  Terre-net Média

**Brest, 25 nov 2014 (AFP) - Le tribunal de commerce de Brest a examiné mardi les offres de reprise de l'abattoir de volailles Tilly-Sabco, en liquidation judiciaire, et annoncé la mise en délibéré de sa décision au vendredi 5 décembre.**

Le tribunal a également annoncé la poursuite de l'activité jusqu'au 6 décembre de cet abattoir qui emploie plus de 320 salariés. Le tribunal avait autorisé fin septembre l'entreprise à poursuivre son activité jusqu'au 30 novembre, afin de permettre l'émergence d'offres de reprise.

L'abattoir, situé à Guerlesquin (Finistère), a fait l'objet de quatre offres de reprise, prévoyant de sauvegarder de 40 à 270 emplois. Mais, seuls trois repreneurs se sont présentés à l'audience qui se tenait à huis clos. Une de ces offres émane du britannique MS Food, en association avec la Chambre de commerce et d'industrie de Morlaix et le fond d'investissement Breizh Algae Invest. Destiné à accompagner le développement de la filière algues dans l'Ouest, ce fond a été lancé par la Pme bretonne Olmix. Cette offre, qui a le soutien du comité d'entreprise de **Tilly-Sabco**, prévoit le maintien de 200 salariés.

Deux autres offres ont été déposées : une offre saoudienne proposant la reprise de 85 salariés et une autre française émanant de la société Le Clézio qui maintiendrait 40 emplois. La quatrième offre, la plus intéressante en terme d'emplois maintenus (270), n'a pas été défendue mardi, aucun représentant ne s'étant déplacé, laissant penser à son retrait. Peu d'éléments sur ce candidat étaient d'ailleurs disponibles.

« Il a été spécifié au tribunal qu'avant toute chose nous regrettons que les offres proposées ne permettent pas de maintenir les 322 salariés de l'entreprise », a indiqué au terme de l'audience, Corinne Nicole, déléguée Cgt de Tilly. « Pour autant, au regard de la masse salariale qui pourrait être reprise, de la pérennité des offres (...) le comité d'entreprise s'est positionné favorablement pour **l'offre MS Food** », a-t-elle ajouté. Cette offre prévoit la création d'une société, dont le capital serait détenu à parts égales entre les trois acteurs (1,5 million d'euros au total). Un investissement de 2,5 millions de la part de MS Food et de **Breizh Algae Invest** interviendrait ensuite, a indiqué à l'Afp le président de la Cci Jean-Paul Chapalain.

Le projet prévoit de produire du poulet, selon le rite halal ou non, frais, congelé et nourri aux algues. « On va diversifier l'offre » et « rentrer sur de nouveaux marchés à valeur ajoutée », a expliqué à l'Afp le pdg d'Olmix, Hervé Balusson, rappelant que sa Pme travaillait depuis 20 ans sur le bien-être animal et la substitution d'antibiotiques dans les aliments via les algues, riches en antioxydants, protéines et minéraux.

Les difficultés de l'abattoir, dont 80 % de la production était destinée au Moyen-Orient, remontaient à la suppression en 2013 des **aides européennes à l'exportation pour les poulets congelés**, qui soutenaient la filière à hauteur de 55 millions d'euros par an.